

Direction des affaires juridiques et
institutionnelles
Service des affaires institutionnelles

Point n° 14 à l'ordre du jour

Conseil académique du 17 décembre 2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-4 et le III de l'article L712-6-1 ;
Vu les statuts de l'université de La Réunion ;
Vu l'avis du conseil des directeurs de composante plénier dans sa séance du 12 novembre 2020 ;
Vu l'avis du conseil des directeurs de composante en formation plénière dans sa séance du 12 novembre 2020 ;
Vu l'avis du conseil des directeurs de composante en formation restreinte dans sa séance du 03 décembre 2020 ;
Vu l'avis du comité technique d'établissement dans sa séance du 07 décembre 2020
Considérant que la campagne emplois 2021 a été soumise à l'approbation du Conseil d'administration le 11 décembre 2020 ;

Considérant la présentation et les débats ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil académique **émettent un avis favorable à la qualification de l'emploi - Enseignants-Chercheurs 2021 suivant :**

Composante	Nature	Section CNU	Profil court	Unité de recherche
UFR SHE	PR	66	Physiologie végétale appliquée à l'environnement tropical	PVBMT

Résultat des votes à bulletin secret :

Nombre de présents ou représentés au moment du vote : 27

Nombre de voix Oui : 26

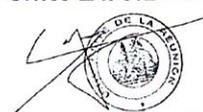
Nombre de voix Non : 1

Nombre de voix Blanc : 0

Fait à Saint-Denis le 18 décembre 2020

Le Président du Conseil académique

Par délégation du Président de l'Université
Le Président du Conseil Académique
Professeur Gilles LAJOIE



Pr. Gilles LAJOIE

Transmis à la Rectrice de la Région académique de La Réunion, Chancelière des universités le **13 JAN. 2021**